

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'août à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 juillet 2025

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Nelly MINET, Doriane DELHEZ, Michelle LEFEBVRE

Etaient absents ou excusés : Etienne DILLY, Adrien DILLY, Anthony GOMEL procuration donné à Nelly MINET,

Secrétaire de séance : Auxence GARACHE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 1 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 21/2025 : Délibération Admission en non-valeur

Vu l'article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 modifiant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives aux provisions et dépréciations rendant le Maire compétant pour évaluer, constituer, ajuster, reprendre et étaler les provisions et dépréciations, dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Considérant que le SGC expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés à l'état en raison d'un dossier de succession vacante négatif. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ceux-ci, pour un montant de 83.51€.

Un mandat devra être établi au compte 6541 du budget assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de statuer favorablement pour cette admission en non-valeur d'un montant de 83.51€ au budget assainissement 313.

Le conseil autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 08/08/2025
et publication le 08/08/2025

Dohem, le 08/08/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

Garach

